Service du catéchuménat

Discernement en vue de l'Appel décisif

Cette étape s'envisage dans le courant du mois d'octobre - novembre.

1. **Sur base des questions que L'Evêque posera solennellement** aux accompagnateurs, parrains et marraines le jour de l'Appel décisif

RICA n°139

Le célébrant, surtout s'il n'a pas pris part à la délibération préalable, s'adresse à l'assemblée,
en disant par exemple:

La sainte Église de Dieu veut être sûre maintenant que ces catéchumènes sont aptes à être admis au nombre des élus pour célébrer les prochaines fêtes de Pâques.

Il se tourne vers les parrains:
C'est pourquoi, parrains (et marraines), je vous demande de témoigner. Ont-ils été fidèles à écouter la parole de Dieu annoncée par l'Église ?
Les parrains :
Oui (ils ont été fidèles).
Le célébrant :
Ont-ils commencé à vivre dans la présence de Dieu, en gardant cette Parole ?
Les parrains :
Oui (ils ont commencé).
Le célébrant:
Ont-ils participé à la vie fraternelle et aux prières ?
Les parrains :
Oui (ils ont participé).

Puis, si cela convient, le célébrant demande son accord à toute l'assemblée.

Concrètement, nous vous invitons à décliner ces questions :

- **Au cours du cheminement,**

- **le catéchumène** a-t-il eu l'occasion de découvrir la Parole de Dieu comme une Parole qui s'adresse à son cœur, à sa conscience et à sa liberté ? Comme une Parole qui fait vivre ?

- A-t-il pu prendre conscience du projet de Dieu qui traverse la Bible : une histoire de salut pour l'humain ? et pour lui aussi ?...

- A-t-il « commencé » à s'attacher au Christ et à vivre en sa présence ?

- A-t-il découvert la prière personnelle ?
- Cherche-t-il à ajuster sa vie quotidienne en réponse à la Parole ?

- A-t-il régulièrement rencontré des chrétiens rassemblés pour prier ou pour d'autres activités par exemple de service ?

- Commence-t-il à prendre goût à ces rencontres en plus des « rendez-vous de catéchumènes » ?

2. Sur base du temps de cheminement

Depuis le décret sur le catéchuménat signé par les Evêques de Belgique en février 2020,
https://diocese-tournai.be/wp-content/uploads/2022/10/2020-02-13-decret-catechumenat.pdf

Il est donné comme repère de cheminer **une année**
entre l'entrée en catéchuménat et l'Appel décisif.
Sous-entendu bien sûr d'avoir vécu un temps de pré catéchuménat de quelques mois entre l'accueil de la demande et l'entrée en catéchuménat.

Si les questionnements aux points 1 et 2 vous ont permis de discerner
que le catéchumène que vous accompagnez
est dans les conditions pour célébrer l'Appel décisif,
vous pouvez contacter le service du catéchuménat
pour l'inscrire aux démarches requises.

Si cela n'a pas été fait,
merci de faire parvenir l'attestation d'entrée en catéchuménat
au service du catéchuménat

Service du catéchuménat Chaussée de Maubeuge, 457 7024 Quèvy
Christine Merckaert : catechumenat@evechetournai.be 0499/11 99 05

Diocèse de Tournai